

# Commune de Bas-Intyamou

## Assemblée communale N°3 de la Commune de Bas-Intyamou

du mardi, 19 juin 2012, de 20.00 à 21.45 heures  
à la salle de l'Auberge de la Couronne à Enney

---

**Présidence :** Monsieur Roland Kaeser, Syndic

**Convocations :** Feuille officielle du canton de Fribourg N°22 du 1<sup>er</sup> juin 2012  
Affichage aux piliers publics  
Chroniques Bas-Intyamou – convocation tous ménages

**Electeurs inscrits :** 833

**Citoyens présents :** 45

**Scrutateurs:** Monsieur Jean-François Grangier  
Madame Véronique Dey

**Preneur du PV :** Madame Laurence Jaquet-Pugin, Secrétaire adjointe

---

### TRACTANDA

Tractanda :

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 29 novembre 2011  
(il ne sera pas lu)
2. Vente de terrain en zone d'activité
3. Comptes 2011 (ils ne seront pas lus)
  - a) de fonctionnement
  - b) d'investissement
4. Rapport de l'organe de révision et rapport de la Commission financière
5. Demande de crédit pour la réfection de la Rue du Village d'Enbas- Rue du Village d'Enhaut à Estavannens

6. Rapport de la Commission financière

7. Divers

Les documents soumis à l'assemblée communale sont à disposition des citoyens à l'administration communale (selon art. 3 et 13 du règlement d'exécution de la loi sur les communes). Le procès-verbal de l'assemblée communale est publié sur le site [www.bas-intyamon.ch](http://www.bas-intyamon.ch).

#### **0. Ouverture de la séance par le Syndic**

A 20 heures, **M. le Syndic, Roland Kaeser**, ouvre l'assemblée en saluant les citoyens présents et les membres du Conseil.

**M. le Syndic** souhaite la bienvenue à **Mme Carole Vulliamy**, nouvelle Caissière communale. Il rend un hommage à **M. Jean-Jacques Grandjean**, ancien Caissier communal, décédé en janvier 2012. L'assemblée observe une minute de silence.

**M. le Syndic** souhaite la bienvenue à **Messieurs Yvan Angéloz, Patrick Boschung et Jean-Marc Egger**, directeurs de Bultech Précision à Bulle, qui viennent présenter leur projet de construction dans la zone d'activités d'Enney et espèrent acquérir le terrain qui leur est nécessaire.

**M. le Syndic** salue également **M. Patrick Pugin**, représentant de la presse.

#### **1. Lecture du procès-verbal No 2 de la séance du mardi, 29 novembre 2011**

Le procès-verbal susmentionné provoque une remarque dont il sera tenu compte pour la correction.

M. Francis Grandjean demande l'ajout d'une remarque qu'il a formulée suite à la question soumise au Conseil, au sujet du potentiel des infrastructures communales à accueillir de nouveaux habitants (quartier du Plains) et de nouveaux élèves dans la nouvelle école. La correction sera apportée.

Le procès-verbal est accepté tel que présenté par l'assemblée à l'unanimité moins une voix..

#### **2. Vente de terrain en zone d'activité**

**M. le Syndic** donne la parole à **M. Manuel Francey, Conseiller communal**, pour la présentation du projet de vente de terrain en zone d'activité à l'entreprise Bultech Précision SA.

**M. Manuel Francey** s'exprime ainsi :

Il s'agit d'un projet de vente de terrain à la société Bultech Précision SA, actuellement sise à Bulle qui souhaite transférer son activité à Enney. Il s'agit d'une surface approximative de 11'252 m<sup>2</sup>, au prix de vente de CHF 75.00/m<sup>2</sup>, soit un montant de CHF 843'900.00.

**M. Manuel Francey** donne la parole aux directeurs de Bultech Précision SA qui s'expriment à tour de rôle.

Tout d'abord, **M. Patrick Boschung**, qui présente la société :

- Cette société est active depuis 1968 (Décobull) puis Bultech Précision SA depuis 1989
- Société sœur de Jesa SA roulements à billes à Villars-sur-Glâne jusqu'en 2001.
- La société a été reprise par une Holding Saint-Galloise en 2011,
- En 2011, les cadres, Messieurs Patrick Boschung, Yvan Angéloz et Jean-Marc Egger ont racheté l'entreprise.

L'entreprise compte actuellement un effectif de 50 personnes dont 4 apprentis poly mécaniciens.

Ensuite, **M. Yvan Angéloz** procède à la présentation des activités de la société.

Bultech Précisions SA est active dans la sous-traitance de pièces mécaniques de précision pour différents domaines de l'industrie (hydraulique, automation, machines, etc.)

90 % du chiffre d'affaires se fait en Suisse et 10 % à l'étranger (Roumanie, France, Allemagne, Inde, etc.).

Il montre une illustration visuelle de pièces produites par Bultech Précision SA.

Enfin, **M. Jean-Marc Egger** présente le projet de construction sur la future parcelle.

Il s'agit d'une usine de 2'000 m<sup>2</sup> de surface de production et de 900 m<sup>2</sup> de surface administrative avec une possibilité d'extension. Le bâtiment prévu sera apte à héberger 75 places de travail.

Les objectifs recherchés sont les suivants :

- \* Faire face à l'augmentation du chiffre d'affaires
- \* Améliorer l'image de l'entreprise
- \* Améliorer le flux de production
- \* Améliorer les conditions de travail des collaborateurs

Leur choix s'est porté sur Enney pour les raisons suivantes :

- \* La proximité de l'autoroute (via H189)
- \* Le cadre magnifique (Les Préalpes, le Château de Gruyères)
- \* Le terrain offre une possibilité d'extension
- \* La proximité du lieu d'habitation des collaborateurs

**M. Manuel Francey** reprend la parole et remercie les directeurs de Bultech Précision SA pour cet exposé.

Il souligne les avantages d'une telle vente pour la commune de Bas-Intyamou :

- \* L'arrivée d'une nouvelle entreprise connue dans la région
- \* La pérennité des activités et de la société
- \* Le transfert de plus de 50 emplois dans la commune
- \* Le siège de l'entreprise sur la commune avec les apports fiscaux
- \* La diversification des activités dans la zone – en cas de crise d'un secteur particulier, les autres entreprises continueraient à bien fonctionner et à fournir des rentrées fiscales.

Il conclut en déclarant que cette vente serait une excellente mise en valeur du terrain dans la zone d'activité.

La question qui sera posée à l'assemblée pour le vote est la suivante :

« Acceptez-vous la vente d'une parcelle d'environ 11'252 m<sup>2</sup> sise en zone d'activité à Enney à la société Bultech Précision SA, au prix de CHF 75.00/m<sup>2</sup> ? »

\*\*\*

**M. le Syndic** remercie **M. Manuel Francey** pour son résumé et il ouvre le débat à l'assemblée, pour des questions à Messieurs les directeurs de Bultech Précision SA et au Conseil communal.

**M. Alexandre Ecoffey** déclare qu'il trouve la manufacture Ladurée magnifique et qu'en comparaison, le projet présenté par Bultech est un peu basique. Il aimerait voir quelque chose de plus esthétique.

**M. Patrick Boschung** en prend bonne note. Il déclare que le projet présenté n'est pas encore définitif. La maison Bultech Précision SA travaille en ce moment avec un architecte à l'élaboration du projet définitif et elle souhaite cependant voir le rappel de son activité sur la façade de l'usine. Cette entreprise travaille l'acier.

**M. Alexandre Ecoffey** demande quelle garantie Bultech Précision SA peut donner sur l'aspect des façades et **M. Patrick Boschung** répond qu'ils n'ont aucunement l'intention de faire une verrue mais ne peuvent pas promettre du bois, par exemple. Il invite les gens à consulter le projet lors de la mise à l'enquête.

**M. Jean-Joseph Thédy** demande si le Conseil communal peut soumettre quelques exigences avant la délivrance du permis de construire. **M. le Syndic** explique que le Conseil communal peut faire des suggestions, qu'il doit donner son préavis et que le dossier doit transiter dans tous les services de l'Etat concernés.

**M. André Masset** félicite cette entreprise et il souligne le côté positif des places d'apprentissage qu'elle propose. Pour la commune, cela constitue indéniablement un point positif.

**M. Laurent Grangier** pose la question du délai pour le début de l'activité à Enney de cette entreprise. **M. Patrick Boschung** explique que cela dépendra du déménagement qui sera fait durant les vacances, soit en décembre 2013 soit en juillet-août 2014.

**M. Francis Grandjean** exprime son soutien à ce projet pour 2 raisons :

- a) l'entreprise Bultech Précision SA travaille essentiellement avec la Suisse
- b) elle ne bénéficiera pas d'exonération fiscale

Il conclut par une boutade : même avec une façade rouge, cela sera seulement du bonus pour la commune de Bas-Intyamou.

**M. Jean-Pierre Descloux** s'inquiète de l'avenir et de l'entretien du ruisseau du Djymo. **M. Manuel Francey** lui explique qu'un espace nécessaire au cours d'eau est défini par la loi, en plus des distances légales de construction. Cet espace, aux abords ruisseau nous permettra d'y accéder et d'assurer son entretien.

**M. le Syndic** complète en précisant que le ruisseau est propriété de l'Etat mais que son entretien est à la charge de la commune. Il continuera à être entretenu grâce à la servitude dont la commune bénéficiera selon acte notarié.

**M. Dominique Kolly** demande quel trafic une entreprise telle que Bultech Précision SA génère. **M. Patrick Boschung** déclare que le trafic est minime, soit 1 semi-remorque par semaine et 3 à 4 camionnettes. Le travail s'organise en 3 équipes et à Bulle, même lorsque les fenêtres sont ouvertes à cause de la chaleur, aucune nuisance sonore n'a été constatée.

**M. le Syndic** remercie Messieurs **Patrick Boschung, Yvan Angéloz et Jean-Marc Egger** pour leurs explications et leur donne congé pour que l'assemblée puisse débattre et voter.

**M. Laurent Grangier** demande quelles infrastructures seront à la charge de la commune. **M. Manuel Francey** explique que le terrain est déjà équipé par son accès à la route des Rez. Seule la défense-incendie sera à la charge de la commune.

**M. Laurent Grangier** demande à combien elle s'élèvera. **M. Bernard Grangier** répond que pour la manufacture Ladurée par exemple, cela a coûté CHF 30'000.00 sans les subventions. Selon lui, ce ne sera pas plus cher car la commune n'a aucun frais d'accès routier à prendre en charge.

**M. Alexandre Ecoffey** s'inquiète du secteur souvent inondé aux abords de la parcelle convoitée. **M. Bernard Grangier** explique qu'en réalité l'endroit auquel il est fait allusion est sis sur la commune de Gruyères.

**M. Olivier Pharisa** se renseigne sur les projections des rentrées fiscales pour la commune. **M. le Syndic** explique qu'actuellement, l'entreprise paie entre CHF 80'000.00 et CHF 100'000.00 d'impôts. Avec la nouvelle construction, il y aura bien-entendu des frais d'investissement qui vont faire baisser ce chiffre dans un premier temps. Cependant, le chiffre d'affaires de cette entreprise se monte entre 8 à 10 millions.

**M. Jean-François Grangier** demande quand l'entreprise projette de s'agrandir et s'ils ne le font pas et revendent une partie du terrain, le bénéfice de la vente sera pour eux. **Mme Erika Dupont, Secrétaire communale**, explique que cette clause est décrite dans l'acte notarié, la commune va bénéficier d'un droit de réméré et d'une part aux gains dans un délai défini.

**M. Jean-François Grangier** déclare qu'à son avis, ils viennent à Enney seulement pour le prix et que nous sommes trop bon marché. Il souhaite que seule une partie de la surface soit vendue.

**M. Manuel Francey** confirme que le prix a été un des éléments déterminant pour Bultech Précision SA dans sa décision de choisir le site d'Enney. La commune de Gruyères vend du terrain en zone d'activités à Epagny au prix de CHF 65.00/m<sup>2</sup> mais ne proposait pas une surface suffisante.

En outre, **M. Manuel Francey** rappelle que si nous décidons de partager cette parcelle, il faudrait prendre en charge les frais d'équipement routier pour la parcelle restante, environ CHF 200'000.00.

**M. Jean-François Grangier** maintient que le prix de CHF 75.00/m<sup>2</sup> est trop bas et qu'il pense que le Conseil communal est trop pressé de vendre.

**M. Manuel Francey** répond que la commune n'est pas pressée de vendre ce terrain mais que la menace de dézonage est toujours existante.

**M. Jean-François Grangier** s'inquiète du prix de la défense-incendie. Ces chiffres ont été estimés à environ CHF 30'000.00 (voir plus haut). **M. Claudio Derada** souligne le fait que le morcellement provoquerait des charges supplémentaires. Il s'agit d'un bon projet avec une valeur rajoutée.

**M. Jean-François Grangier** déclare que Bultech Précisions SA va faire un carton à Bulle en vendant son usine. **M. Manuel Francey** confirme que l'espace sera vendu pour la construction d'immeubles.

**M. Dominique Pharisa** demande si le Conseil envisage la création d'une autre zone d'activités sur la commune. **M. le Syndic** répond que cela n'est pas prévu. Le PAL (plan d'aménagement local) ne prévoit aucune zone d'activités ailleurs.

**M. André Dey** soutient **M. Jean-François Grangier** et trouve lui aussi que le prix de vente de ce terrain est trop bas, par rapport aux prix pratiqués à Bulle.

**M. Manuel Francey** confirme effectivement une différence de tarif entre les communes, au même titre que le prix du terrain à bâtir pour les villas n'est pas le même d'une commune à l'autre.

D'autre part, il rappelle que les prix ont subi une augmentation au fil des ventes et redonne les prix pratiqués pour les deux grandes parcelles déjà vendues :

Larurée CHF 55.00 le m<sup>2</sup>

Morand CHF 63.00 le m<sup>2</sup>.

**M. André Masset** relève l'arrivée de nombreuses places de travail dans la commune et les places d'apprentissage qui sont indéniablement un plus pour la jeunesse de notre commune. Il cite la commune de Pont-en-Ogoz qui a vendu du terrain à Le Bry pour des containers. C'est une opération vide de tout apport pour la communauté contrairement au projet proposé par le Conseil communal de Bas-Intyamon.

**M. Roger Thorin** revient sur l'exonération fiscale que le Conseil aurait accordée à la maison Ladurée car il se déclare contre ce principe. **M. le Syndic** lui explique qu'il s'agit d'une décision de l'Etat sur laquelle le Conseil communal a dû s'aligner sans pouvoir de décision.

**M. Fernand Geinoz** se renseigne sur la construction d'un trottoir sur la route des Rez. **M. Jérôme Vallélian** explique que l'espace nécessaire a été conservé du côté de Ladurée.

**M. Alexandre Ecoffey** demande si l'exonération fiscale accordée à Ladurée était connue avant la vente de terrain. **M. le Syndic** répond que oui, cet élément faisait partie des informations fournies aux citoyens présents lors de l'assemblée communale durant laquelle la vente de terrain a été décidée.

Dans le cas présent, l'entreprise Bultech Précision SA n'est pas une nouvelle entreprise qui s'implante et les rentrées fiscales seront bien présentes.

**M. Marc-Henri Favre** souligne le fait que cette entreprise s'est montrée dynamique, les anciens cadres et actuels directeurs se sont battus pour la pérennité de leur activité.

**M. Francis Grandjean** déclare que finalement, cette parcelle n'est pas de l'or. La commune a l'occasion de vendre en bloc et il faut la saisir. Cet endroit n'est pas forcément pratique, il est limité sur 3 côtés et le projet amène des emplois, que demander de plus ? Si Bultech Précisions SA quitte Bulle, c'est pour s'agrandir à Enney et l'assemblée devrait accepter.

**M. Claudio Derada** déclare que le Conseil n'a pas le sentiment de brader ce terrain et qu'il est convaincu de la solidité du projet de Bultech Précision SA.

Plus personne ne désirent s'exprimer, **M. le Syndic** propose de passer au vote et soumet la question suivante à l'assemblée :

**« Celles et ceux qui acceptent la vente d'une parcelle d'environ 11'252 m<sup>2</sup> sise en zone d'activité à Enney à la société Bultech Précision SA, au prix de CHF 75.00 le m<sup>2</sup> sont priés de le manifester en levant leur bulletin de vote »**

Résultat :

<b>OUI</b>	<b>41</b>	<b>NON</b>	<b>4</b>	<b>BLANC</b>	<b>0</b>
------------	-----------	------------	----------	--------------	----------

**M. le Syndic** remercie l'assemblée pour cette confiance et il invite les directeurs de Bultech Précision SA à rejoindre l'assemblée afin de leur communiquer la décision de l'assemblée.

**M. Patrick Boschung** remercie l'assemblée au nom de ses collègues de la direction et de tout le personnel de Bultech Précision SA.

Il se réjouit d'attaquer ce nouveau et grand projet et il réitère sa promesse de soigner l'aspect architectural de la construction.

**M. le Syndic** leur donne congé et poursuit selon le tractanda.

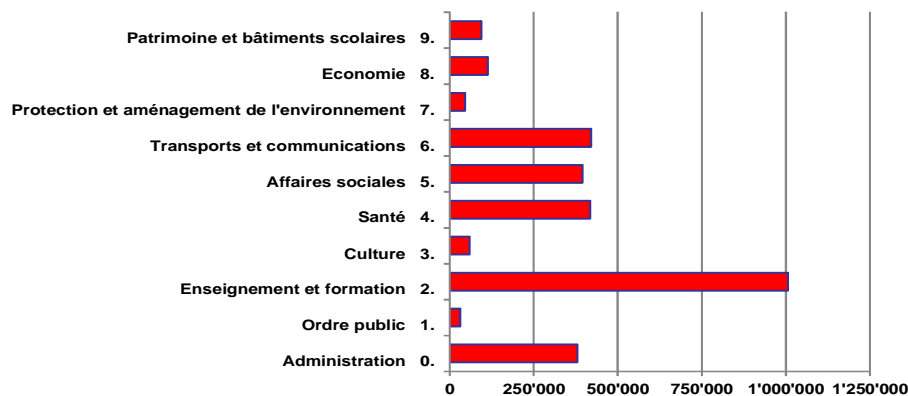
### 3. Comptes

M. le Syndic donne la parole à Mme Carole Vulliamy, Caissière communale.

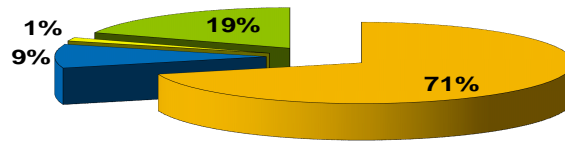
Comptes de fonctionnement

	Comptes 2011		Budget 2011		Comptes 2010	
	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
0 Administration	1'273'797.90	893'963.20	1'253'340.00	868'782.00	1'250'437.20	885'345.75
1 Ordre public	181'036.94	149'234.02	143'153.00	111'207.00	181'427.17	149'914.12
2 Enseignement et formation	1'110'835.20	16'350.00	1'177'130.00	53'000.00	797'252.12	20'123.50
3 Culte, culture et loisirs	60'916.10	1'057.00	62'933.00	0.00	68'218.68	552.40
4 Santé	442'066.25	23'199.60	449'306.00	22'000.00	371'257.85	20'554.80
5 Affaires sociales	428'236.90	32'661.65	445'885.00	25'015.00	308'935.91	30'595.55
6 Transports et communications	439'143.55	18'814.65	390'325.00	14'500.00	421'676.67	16'130.25
7 Protection et aménagement de l'environnement	603'016.25	556'756.70	662'003.00	483'663.00	668'364.64	479'038.90
8 Economie	391'341.72	278'095.34	459'123.00	388'850.00	378'020.79	282'236.51
9 Finances et impôts	1'936'357.85	4'870'241.71	876'339.00	3'748'408.00	1'268'760.48	3'846'451.23
<b>Totaux fonctionnement</b>	<b>6'866'748.66</b>	<b>6'840'373.87</b>	<b>5'919'537.00</b>	<b>5'715'425.00</b>	<b>5'714'351.51</b>	<b>5'730'943.01</b>
<b>Excédents de charges/produits fonctionnement</b>		<b>26'374.79</b>		<b>204'112.00</b>	<b>16'591.50</b>	

## Répartition des charges par dicastère après déduction des produits



## Enseignement et formation

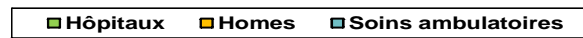
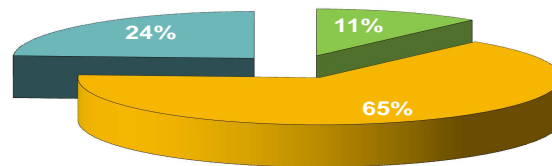


Commune de Bas-Intyamon

assemblée du 19 juin

19

## Santé



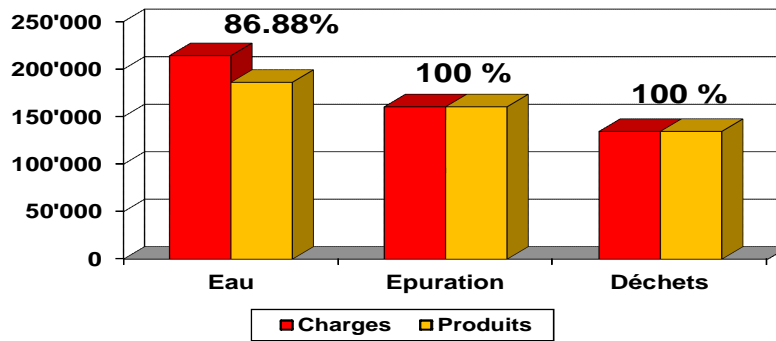
Commune de Bas-Intyamon

assemblée du 19 juin

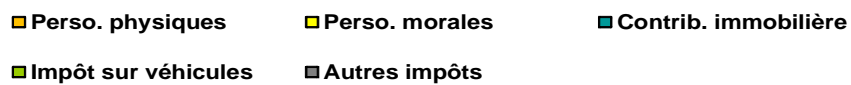
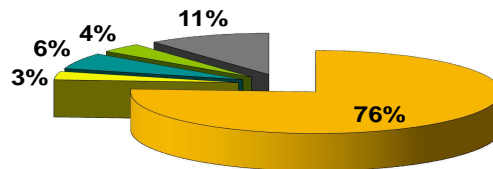
20



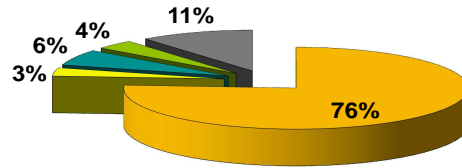
## Environnement



## Recettes fiscales



## Recettes fiscales



<span style="color: yellow;">■</span> Perso. physiques	<span style="color: yellow;">■</span> Perso. morales	<span style="color: teal;">■</span> Contrib. immobilière
<span style="color: green;">■</span> Impôt sur véhicules	<span style="color: grey;">■</span> Autres impôts	

## Comptes d'investissement



	Comptes 2011		Budget 2011		Comptes 2010	
	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
0 Administration	20'752.45		21'060.00			
1 Ordre public	8'739.95		7'466			
2 Enseignement et formation	1'741'885.32	500'000.00	2'500'000.00		410'984.81	
3 Culte, culture et loisirs						
4 Santé						
5 Affaires sociales						
6 Transports et communications	18'210.30		955'000.00	241'000.00	6'488.25	20'062.00
7 Protection et aménagement de l'environnement	90'716.40	280'533.10	133'500.00	80'000.00	149'643.15	85'483.50
8 Economie	36'658.00		38'514.00			
9 Finances et impôts	98'019.50	1'140'136.70	103'000.00	1'128'600.00	361'768.63	500'770.05
<b>Totaux investissements</b>	<b>2'014'981.92</b>	<b>1'920'669.80</b>	<b>3'758'540.00</b>	<b>1'449'600.00</b>	<b>928'884.84</b>	<b>606'315.55</b>
<b>Excédents de charges/produits</b>		<b>94'312.12</b>		<b>2'308'940.00</b>		<b>322'569.29</b>

## BILAN

	Solde au 31.12.2011	Mouvements		Solde au 31.12.2010
		Augmentation	Diminution	
<b>1 Actif</b>	<b>11'206'233.18</b>	166'170.51		11'040'062.67
10 Disponibilités	980'378.20	173'166.51		807'211.69
11 Avoirs	1'799'452.04	161'277.66		1'638'174.38
12 Placements	2'379'460.72		3'327.40	2'382'788.12
13 Transitoires	270'683.95	158'510.87		112'173.08
14 Investissements	5'776'256.27		323'457.13	6'099'713.40
15 Prêts et participations permanentes	2.00			2.00
<b>2 Passif</b>	<b>11'232'607.97</b>	192'545.30		11'040'062.67
20 Engagements courants	126'321.71		11'204.30	137'526.01
21 Dettes à court terme	3'312'331.23		1'164'209.45	4'476'540.68
22 Dettes à moyen et long terme	4'300'857.87	1'243'825.92		3'057'031.95
23 Engagements envers des entités particulières	163'249.75	5'021.20		158'228.55
24 Provisions	60'000.00			60'000.00
25 Passifs transitoires	256'101.90	65'149.98		190'951.92
28 Réserves	1'198'366.35	53'961.95		1'144'404.40
29 Fortune nette	1'815'379.16			1'815'379.16
Total des actifs	11'206'233.18	166'170.51	192'545.30	11'040'062.67
Total des passifs	11'232'607.97			11'040'062.67
Excédent des passifs	26'374.79			

Après présentation des comptes de fonctionnement, d'investissement et du bilan, à l'aide des schémas susmentionnés, **M. le Syndic** donne la parole à l'assemblée pour d'éventuelles questions.

**M. Dominique Kolly** demande pourquoi, malgré la vente de terrain à Ladurée, nous avons toujours un déficit.

**M. le Syndic** admet que les comptes de fonctionnement accusent un déficit, mais celui-ci est nettement inférieur au déficit budgété. Ce revenu supplémentaire a permis de nombreux amortissements, inscrits aux investissements.

**M. Laurent Grangier** se renseigne au sujet du terrain Morand. **M. le Syndic** explique que la signature chez le notaire a eu lieu en 2012 et que CHF 300'000.00 ont déjà été encaissés, le reste sera versé (environ CHF 1'000'000.00) à la délivrance du permis de construire.

**M. François Geinoz** se renseigne sur les travaux de rénovation de l'école d'Estavannens. **M. le Syndic** explique que les chiffres sont comptabilisés dans le chapitre des investissements.

**M. Joseph Geinoz** demande à combien se chiffre la perte effective sur les personnes indigentes en matière d'impôts. Selon les chiffres en mains de **M. le Syndic**, il s'agit d'un montant de CHF 14'000.00. Cependant, **Mme Carole Vulliamy** déclare qu'un certains nombres de dossiers sont toujours en cours et que des arrangements pourraient être convenus. Cependant, elle reconnaît ne pas avoir procédé à une analyse du contentieux, travail encore prématuré par rapport à la masse de travail à laquelle elle a du faire face.

La réserve pour pertes sur débiteurs est actuellement de CHF 60'000.00 et la fiduciaire demande de l'augmenter à CHF 100'000.00, ce qui n'a été réalisable pour cet exercice.

Plus personne ne désirant s'exprimer, **M. le Syndic** passe au point suivant.

#### **4. Rapport de l'organe de révision et rapport de la Commission financière**

**M. le Syndic** donne la parole à **M. Marc-Henri Favre**, Président de la Commission financière.

**M. Marc-Henri Favre**, donne lecture du rapport suivant :

##### Rapport de l'organe de révision sur les comptes 2011

En notre qualité d'organe de révision selon l'art. 98d et 98e de la loi sur les communes, (LCo), nous avons effectué l'audit des comptes annuels et attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance conformément aux prescriptions légales de l'art. 98a et 98b de la loi sur les communes.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels conformément aux prescriptions légales de l'art. 95 de la loi sur les communes incombe au Conseil communal. Le Conseil communal est responsable du choix et de l'application des méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

La responsabilité de l'organe de révision consiste, sur la base de l'audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. L'audit a été effectué conformément aux prescriptions légales de l'art. 98d et 98e de la loi sur les communes et aux normes suisses. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte, le cas échéant, le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité ni sur l'existence de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

##### Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2011 sont conformes aux dispositions de droit public en matière de tenus des comptes communaux.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis clôturant avec un excédent de charge de CHF 26'374.79.

La fiduciaire Fiducosult SA

Philippe Menoud, Expert-réviseur agréé responsable et Catherine Carrel, réviseur agréée.

Ensuite, **M. Marc-Henri Favre** donne lecture du rapport de la Commission financière :

##### Rapport de la commission financière

La Commission financière a constaté un assez grand retard dans l'établissement des comptes 2011, en raison du décès du Caissier en début d'année 2012.

Selon les documents remis par la Fiduciaire Fiducosult SA, nous pouvons vous informer qu'à ce jour les comptes présentés à cette assemblée sont conformes aux normes de la loi sur le financement des communes. Nous relevons toutefois que différentes positions du compte transitoire devront être traitées durant l'année 2012 et nous encourageons le Conseil communal à porter grand soin au bouclage desdites écritures.

Sur ces bases, nous proposons à l'assemblée communale d'approuver les comptes de fonctionnement et d'investissement 2011, ainsi que le bilan au 31 décembre 2011 et d'en donner ainsi décharge aux organes responsables.

Signé par le président et la secrétaire : M. Marc-Henri Favre et Mme Christine Castella.



**M. Jean-François Grangier** demande s'il s'agit de la réfection du bitume seulement. **M. Jérôme Vallélian** répond que le coffre sera refait également. **M. Jean-François Grangier** demande si des conduites d'eau sont concernées. **M. Jérôme Vallélian** confirme qu'aucune conduite d'eau n'est concernée.

**M. Jean-François Grangier** déclare qu'il ne comprend pas cette attitude du Conseil communal. Cette route est étroite et il est difficile de croiser, à moins qu'il ne soit décidé de la mettre en sens unique. A Enney, les gens râlent pour avoir des trottoirs et là, le Conseil n'étudie pas cette possibilité. **M. le Syndic** explique que la configuration du terrain ne le permet pas en l'état et que le projet vise uniquement à remettre cette route en état, d'autant qu'à la hauteur de l'Immeuble des Bouquetins, lorsqu'il pleut, une immense gouille se crée.

**Mme Marcelle Page** se déclare d'accord avec **M. Jean-François Grangier** et elle suggère la création d'un sentier pour les enfants ou des lignes jaunes.

**M. André Masset** rappelle pour sa part que les habitants du Village-d'Enhaut empruntent pour la plupart la Route Neuve et que les habitants du Village-d'Enbas utilisent plutôt le Chemin de la Poya. Cette route reliant les deux villages est en fait peu utilisée.

**M. Olivier Pharisa** déclare que nous devons rester raisonnables, les voitures peuvent se croiser et un agrandissement et la création d'un trottoir provoqueraient des coûts bien supérieurs.

**M. Fernand Geinoz** confirme que l'état de la route depuis l'école vers la ferme de **M. Gérald Jaquet** est effectivement dans un très mauvais état. Cependant, il ne voit pas bien l'utilité de refaire le secteur du Village-d'Enhaut. **M. le Syndic** confirme cette nécessité car à la hauteur de l'immeuble des Bouquetins, un énorme affaissement de la route provoque une grosse gouille lorsqu'il pleut.

Plus personne ne désirant prendre la parole, **M. le Syndic** explique que le financement de cette route serait assuré par la vente de terrain en zone d'activités et ne provoquerait pas la création d'un emprunt bancaire supplémentaire.

Il donne ensuite la parole à **M. Marc-Henri Favre**, Président de la commission financière.

## **6. Rapport de la Commission financière**

**M. Marc-Henri Favre** fait part de la prise de position suivante :

La Commission financière a pris connaissance de la demande de crédit complémentaire de CHF 110'000.00 concernant la réfection du tronçon de la route devant l'école d'Estavannens, reliant le village d'Enbas et le village d'Enhaut.

Cette route qui est en très mauvais état et qui a souffert des travaux de la construction de la nouvelle école sera remise entièrement à neuf.

Selon les informations du Conseil communal, il n'y aura pas d'emprunt bancaire pour ces travaux, cars ils seront financés entièrement par les bénéfices de la vente de terrains en zone d'activité.

La Commission financière donne un préavis favorable à cette demande de crédit complémentaire de CHF 110'000.00 et recommande à l'assemblée communale de l'approuver.

**« Celles et ceux qui acceptent la demande de crédit pour la réfection de la Rue du Village-d'Enhaut et la Rue du Village-d'Enbas à Estavannens, financée par le produit des ventes de terrains en zone d'activités, sont priés de le manifester en levant leur bulletin de vote ».**



**Mme Cécile Conus** souligne la beauté du site et félicite le Conseil pour cette mise en valeur de l'ancien bâtiment. Le nouveau bâtiment s'intègre très bien au paysage et elle se réjouit de ce beau travail.

**M. Marcel Pharisa** s'inquiète de l'isolation périphérique sur le nouveau bâtiment. Il a peur que l'usage des ballons ne l'endommage. **M. le Syndic** explique que les jeux de balles se feront dans la cour basse et seule la façade vitrée sera exposée et protégée par des stores.

**M. Roger Thorin** signale que le Ruisseau des Prâ à Villars-sous-Mont est passablement obstrué par la chute d'arbres à la hauteur de la passerelle. **M. Edgar Eggen**, Conseiller communal en prend note et en fera part à l'équipe forestière.

**M. Marcel Pharisa** s'inquiète au sujet du Chemin des Grèves et de l'étréoussse de cette route constamment utilisée par les camions. Il s'inquiète notamment du passage des 40 tonnes sur le pont qui n'est pas assez solide à son avis. **M. le Syndic** rappelle qu'en fonction d'une convention avec l'ancienne commune d'Estavannens, l'entretien de cette route est à la charge de l'entreprise Grisoni Zaugg. Quant au passage des camions, c'est justement dans ce but que cet arrangement avait été convenu et pour éviter leur passage dans le village de Grandvillard et d'Estavannens. En outre, **M. le Syndic** confirme que le pont ne supporte jamais qu'un seul 40 tonnes à la fois, vu sa petite taille.

**M. Francis Grandjean** demande combien coûte le PNR (Parc naturel régional) à la commune de Bas-Intyamou. **M. le Syndic** répond que cette charge se calcule à raison de CHF 8.00 par habitant.

**M. Francis Grandjean** s'étonne de ne rien trouver sur le fascicule au sujet de la commune de Bas-Intyamou par rapport aux activités qui s'y passent. Il regrette que la commune de Bas-Intyamou existe seulement pour payer mais pas pour sa vie villageoise.

**M. le Syndic** en prend bonne note et transmettra cette remarque au Comité du PNR, dont il est membre.

**M. Fernand Geinoz** demande où en sont les travaux de la Route de la Létchyre. **M. Jérôme Vallélian** explique qu'une vision locale a été effectuée et que les demandes sont pendantes auprès des instances fédérales et cantonales. Le dossier a pris un peu de retard étant donné l'entrée en matière d'un particulier qui va également rénover un tronçon de route privée. Le dossier est actuellement en phase de soumission et les travaux ne seront pas forcément réalisés cette année mais en 2013.

**M. Philippe Gremion** se renseigne au sujet du PAL. **M. Manuel Francey** explique que le Conseil a volontairement fait une pose et qu'il n'a pas pressé la poursuite de ce dossier, étant donné l'exigence de dézoner environ 50'000 m<sup>2</sup> avec un risque de devoir indemniser des particuliers ce que l'ensemble des citoyens aurait moyennement apprécié.

Le Conseil se trouvait devant 2 alternatives :

- a) Le dézouage avec risque de devoir indemniser
- b) Le Conseil fait durer un peu la procédure et au fur et à mesure, la réserve de terrain à bâtir diminue.

En outre, **M. Manuel Francey** rappelle que les conditions cadres évoluent constamment et que le Conseil ne veut rien précipiter. Le PAL sera finalisé d'ici 2 ou 3 ans, en principe.

**M. Jean-Joseph Thédy** revient sur une interview du journal La Gruyère, dans lequel le Syndic de Gruyères faisait allusion à une fusion avec la vallée de l'Intyamou.

**M. le Syndic** explique que le **nouveau Préfet, M. Patrice Borcard** doit présenter un concept d'ici la fin juin au Conseil d'Etat, pour toute la Gruyère.

**M. Dominique Kolly** se renseigne sur l'avancée du dossier du Plain. **M. le Syndic** répond que les discussions avec les promoteurs se poursuivent entre les différents propriétaires.



Une convention est en cours de signature avec les propriétaires et le Conseil reste dans l'attente des nouvelles du promoteur.

Plus personne ne désirant s'exprimer, **M. le Syndic** remercie les personnes présentes pour leur présence, la confiance que l'assemblée a témoigné envers le Conseil et il souhaite à tous un bel été.

L'assemblée communale se termine à 21.45.

**Au nom du Conseil communal**

La Secrétaire-adjointe

Le Syndic

L. Jaquet-Pugin

R. Kaeser